



dénonciation d'un mandat de vente

Par **babsy**, le **17/07/2011** à **19:49**

un agent immo m'a démarché par tél et a insisté pour visiter mon appart alors que je ne voulais pas d'agence. Il a réussi à me faire signer un contrat de mandat non exclusif sans me laisser le double prétextant qu'il fallait qu'il le fasse signer par son patron. J'ai dénoncé ce contrat au bout de 2 jours par LRAC mais il paraît que le délai de 7 jours de rétractation n'est valable que pour un mandat signé hors agence ce qui est mon cas ; mais je ne me souviens pas avoir vu un coupon de rétractation sur le mandat que j'ai signé... J'ai peur que l'agent, qui est parti bien vite de chez moi, ne m'ait fait signer un mandat stipulant que j'étais chez lui et non chez moi?. Si tel est le cas, comment vais-je pouvoir prouver la grivèlerie? aidez-moi, merci

Par **Domil**, le **17/07/2011** à **20:46**

Si vous avez signé un mandat de vente précisant que ça a été signé en agence, que voulez-vous faire sinon faire attention à ce que vous signez ?

Par **gregorynho**, le **19/07/2011** à **15:02**

Bonjour,

Je vous conseille le site mymoloss ou des juristes spécialisés peuvent vous aider dans vos démarches.

Vous pouvez exposer votre problème et ils vous donneront un avis gratuitement.

Cordialement

Par **babsy**, le **19/07/2011** à **16:40**

merci pour votre conseil que je vais suivre